



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 09 JUIN 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 30 mai 2023

Date affichage du compte-rendu : 15 juin 2023

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, M. Maurice BONDIER, M. Karim BENHALIMA, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, Mme Claire SAURAT.

Absents excusés : Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe pouvoir à M. Jean-Charles DALLOZ – M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint pouvoir à M. Maurice BONDIER

M. Bruno MONTEIL pouvoir à M. Eric DANJEAN ;

Absents : néant

Secrétaire de séance : M. Thierry MICHAUD

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS
SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (-1000 hab.) :**

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Maurice BONDIER et de Monsieur Karim BENHALIMA, pour les plus âgés et de Madame Claire SAURAT et Monsieur Eric DANJEAN pour les plus jeunes.

Election d'1 délégué :

Candidature : Monsieur Jean-Charles DALLOZ

Le Président rappelle l'objet de cette séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur Jean-Charles DALLOZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election de 3 délégués suppléants :

**Candidatures : Madame LACROIX Marie-Christine
Monsieur Thierry DEGEORGE
Monsieur Maurice BONDIER**

Le Président rappelle l'objet de cette séance qui est l'élection de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10
Bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue : 6
Suffrages exprimés : **Madame LACROIX Marie-Christine 10 voix
Monsieur Thierry DEGEORGE 10 voix
Monsieur Maurice BONDIER 9 voix**

Madame LACROIX Marie-Christine, Monsieur Thierry DEGEORGE, Monsieur Maurice BONDIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi délibéré, les jour,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Jean-Charles DALL'OL

